

Ordre du jour
Réunion du Conseil d'administration
de la Société québécoise pour la recherche en psychologie
le samedi 20 mars 2010 à 8h30

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la réunion du 6 janvier 2009
3. Suites au procès-verbal
 - 3.1. Sélection finale des Prix Guy-Bégin
4. Congrès 2010
5. Bilan financier
 - 5.1 Gestion financière pour 2010-2011
 - 5.2 Frais remboursés des membres du CA par la SQRP
6. Candidatures reçues pour les postes vacants
7. Congrès 2011
8. Varia
9. Levée de la réunion

Procès-verbal
Réunion du Conseil d'administration
de la Société québécoise pour la recherche en psychologie
le samedi 20 mars 2010 à 8h30

Membres présents : Catherine Bégin, Jean-François Bureau, Jean Descôteaux, Marie-Pierre Gagnon-Girouard, Patrick Gosselin, Carol Hudon, Frédéric Langlois, Michel Sabourin

Membres absents : Aucun

1. Adoption de l'ordre du jour

Frédéric Langlois propose d'ajouter, au point varia, une discussion sur la question du quorum lors des assemblées générales de la SQRP. L'ordre du jour amendé est adopté à l'unanimité.

2. Adoption du procès-verbal de la réunion du 6 janvier 2010

Les membres du CA approuvent le contenu du procès-verbal de la réunion du 6 janvier 2010. L'adoption du procès-verbal est proposée par Michel Sabourin et appuyée par Patrick Gosselin. La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. Suites au procès-verbal

3.1. Sélection finale des Prix Guy-Bégin

Frédéric Langlois rapporte que l'axe développement et éducation n'a reçu aucune soumission pour le Prix Guy-Bégin. Dans l'axe social/industriel/organisationnel, il n'y a eu que deux candidatures. Dans le cadre de son mandat, le prochain responsable du comité scientifique devra probablement solliciter plus directement les professeurs pour que leurs étudiants soumettent leur candidature. Frédéric propose de constituer une liste des professeurs pour chaque axe de la SQRP et que les invitations à soumettre un article soient envoyées directement à ces professeurs. Marie-Pierre Gagnon-Girouard propose aussi d'appliquer la même démarche auprès des associations étudiantes de chaque université. L'idée reçoit l'aval des membres du CA.

4. Congrès 2010

Michel Sabourin informe les membres du CA qu'environ 490 personnes se sont inscrites au congrès 2010. Par contre, de ce nombre, il faudra soustraire les personnes qui n'ont pu se présenter et qui ont demandé un remboursement.

En ce qui concerne le bloc de chambres prévu au contrat entre la SQRP et l'hôtel Delta Centre-Ville, Michel informe les membres du CA que 99 nuitées ont été réservées par les congressistes alors que l'entente au contrat était de 100 nuitées. Malgré ce manque à gagner, l'hôtel devrait accepter qu'on ne paie aucune pénalité.

En ce qui concerne les dépenses, Michel rappelle qu'elles sont maintenues au minimum. Ainsi, les organisateurs ont économisé beaucoup d'argent pour l'audio-visuel en empruntant le matériel à l'Université de Montréal. Au final, Michel anticipe que le bilan financier du congrès 2010 génèrera un petit surplus.

Michel déplore que les deux conférenciers invités aient fait leur présentation en même temps, le vendredi. Il mentionne que cette façon de faire était liée à des contraintes de temps. Il propose d'allonger la durée des futurs congrès pour permettre plus facilement des présentations de conférenciers invités. Ainsi, le congrès pourrait débiter plus tôt le vendredi et/ou terminer plus tard le dimanche. Le CA se penchera sur cette question lors de ses prochaines réunions.

Pour les futurs congrès, Michel Sabourin réitère l'importance de régler certains problèmes informatiques sur le site web de la SQRP. Il est d'avis que les organisateurs devraient avoir un plus grand contrôle sur le site web afin de faciliter leur travail. Jean Descôteaux ajoute que le processus d'inscription aux symposiums est trop compliqué et pas suffisamment clair. Jean-François Bureau renchérit, mais désire néanmoins souligner que le site web s'est beaucoup amélioré au cours de la dernière année.

Michel Sabourin propose qu'un guide soit constitué pour faciliter le travail du comité organisateur du congrès. Ceci assurerait un meilleur transfert des connaissances pour les organisateurs des futurs congrès. Il propose la formation d'un comité, dont le mandat serait de constituer guide d'organisation d'un congrès. Michel se dit prêt à contribuer à ce travail.

Michel termine en disant que malgré les problèmes auxquels il dû faire face, il a quand même beaucoup apprécié son expérience à titre de président du comité organisateur.

5. Bilan financier

Carol Hudon communique le bilan financier de la SQRP aux membres du CA. En date du 18 mars 2010, les actifs de la SQRP s'élèvent à 85 803,56\$. Ce montant inclut le solde au compte (37 888,46\$), le montant avancé pour le congrès 2010 (7 500,00\$), le certificat de placement garanti (38 883,40\$) et un solde dans le compte PayPal (2 031,70\$). Carol Hudon souligne que les actifs diminueront significativement au cours des prochaines semaines, lorsque viendra le temps de payer les frais du congrès 2010.

5.1 Gestion financière pour 2010-2011

Michel Sabourin mentionne qu'il sera important pour la SQRP d'établir une politique de remboursement des frais d'inscription au congrès. Le CA se penchera sur cette question au cours de la prochaine année.

Michel souligne aussi le fait que les inscriptions étudiantes ne sont pas du tout rentables pour le congrès, considérant en plus les frais d'utilisation de PayPal. Il est d'avis que la SQRP devrait bénéficier d'une plus grande marge de manœuvre et, conséquemment, il pense que les frais d'inscription au congrès devraient être augmentés dans les années à venir. Les membres du CA en prennent note et en discuteront lors des prochaines réunions.

Carol Hudon termine sur ce point en mentionnant que la gestion des transactions sur PayPal n'est pas aussi simple qu'on pourrait le croire. Au cours de la prochaine année, il sera important de modifier quelques aspects de programmation pour qu'il soit plus facile de retracer la nature des transactions qui sont effectuées sur PayPal. Actuellement, il est plutôt difficile de collecter des informations aussi simples que le nombre de membres Juniors vs Seniors inscrits au congrès. La collecte rapide de ces informations faciliterait grandement la production de rapports financiers. Les membres du CA assurent que ces éléments seront pris en compte lors de l'amélioration à venir du site web de la SQRP.

5.2 Frais remboursés des membres du CA par la SQRP

Frédéric Langlois rappelle que conformément à une résolution adoptée en 2008-2009, la SQRP rembourse l'inscription au congrès et les frais d'adhésion à la SQRP pour les membres du CA.

À partir de l'an prochain, Frédéric Langlois propose une modification à la politique de remboursement des frais liés au Prix Adrien-Pinard. Ainsi, en plus de payer le repas et le vin du récipiendaire et de son invité, Frédéric propose que la SQRP invite également la personne qui a mis en candidature le récipiendaire du Prix Adrien-Pinard. Les membres du CA sont favorables à cette suggestion et en feront une résolution lors d'une prochaine réunion.

6. Candidatures reçues pour les postes vacants

Frédéric Langlois informe le CA qu'il a reçu des candidatures pour les postes vacants. Lors de l'assemblée générale, la candidature d'Annie Aimé (Université du Québec en Outaouais) sera proposée pour agir à titre de présidente élue. Par ailleurs, la candidature de Mélanie Renaud sera proposée pour le poste de conseiller scientifique. Enfin, la candidature de Philippe Roy (Université du Québec à Trois-Rivières) sera proposée pour le poste de représentant étudiant.

7. Congrès 2011

Frédéric Langlois mentionne que le président du comité organisateur du congrès 2011, M. Réjean Tessier, sera présenté aux membres de la SQRP lors de l'assemblée générale.

8. Varia

Frédéric Langlois souligne que la SQRP fait face à un problème pour le respect du quorum lors des assemblées générales. Selon les statuts et règlements de la SQRP, le quorum doit être de 20% (par rapport au nombre total de membres). Or, ce pourcentage est très difficile à atteindre selon la formule actuelle des assemblées générales. Les membres du CA ne souhaitent pas revenir à l'ancienne formule, c.-à-d. tenir l'assemblée générale durant le dîner du samedi, lors du congrès. Conséquemment, le règlement concernant le quorum devra être modifié. Le CA se penchera prochainement sur cette question.

9. Levée de la réunion

Il est 10h00.